

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-010

du 16 novembre 2020

n°010

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

PRESENTS (56) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) :

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Formation de la commission de délégation des services publics

Une délégation de services publics est un contrat de concession par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques.

La commission de délégation de services publics est composée, pour les établissements publics par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de services ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est demandé aux candidats de se déclarer :

Liste Henri COLIN :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| - Henri COLIN | - Benedicte DE COURREGES |
| - Odile LANDREAU | - Frédéric PIERRON |
| - Evelyne AZIHARI | - Jacques MELQUIOND |
| - Hindeley MATTARD | - Johnny BOISSON |
| - Françoise MERY | - Lucien JUGE |

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-010

du 16 novembre 2020

n°010

page 2/2

VU l'article L1411.5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'examen des offres de délégations de services publics,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics,

CONSIDERANT la liste de candidats déclarée,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics,

Suite à cette élection la composition de la commission est la suivante :

5 Membres titulaires :

- Henri COLIN
- Odile LANDREAU
- Evelyne AZIHARI
- Hindeley MATTARD
- Françoise MERY

5 Membres suppléants :

- Benedicte DE COURREGES
- Frédéric PIERRON
- Jacques MELQUIOND
- Johnny BOISSON
- Lucien JUGE

Le/la président(e) sera désigné(e) par arrêté du Président de la communauté d'agglomération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

